

## Communiqué du Comité de coordination des Elus de Mayotte

Le mouvement de grève conduit par l'intersyndicale et le collectif des citoyens de Mayotte atteint sa 5<sup>ème</sup> semaine. La population Mahoraise exprime des revendications reconnues par tous comme étant légitimes.

Il est en effet question ici d'un appel au secours adressé, par les Mahorais, aux plus hautes autorités de l'Etat, afin que leur soient garantis les droits les plus élémentaires, qui fondent notre République : la sécurité, le droit à une éducation de qualité, la liberté d'aller et de venir ainsi que la liberté de vivre paisiblement dans sa propriété.

Les efforts de dialogue déployés jusqu'à présent n'ayant pas permis d'apaiser la tension qui règne sur le territoire, M. le Premier ministre a adressé un courrier aux élus, ce jeudi 22 mars, dans lequel il prend des nouveaux engagements qui vont aller dans le sens des attentes du Collectif et de l'Intersyndicale.

La nomination d'un délégué du Gouvernement est annoncée pour la semaine prochaine, avec comme mission l'élaboration, en liaison avec les parties prenantes, des propositions pour l'avenir et le développement de Mayotte.

Des actions concrètes de sécurisation du territoire et de lutte contre l'immigration clandestine sont déjà engagées sur le terrain par l'Etat.

Dans le contexte actuel des tensions diplomatiques, ravivées par le refus des autorités Comoriennes d'accueillir leurs ressortissants reconduits aux frontières pour être entrés illégalement à Mayotte, le Premier ministre assure aux Mahorais une position de fermeté du Gouvernement.

Dans ces conditions, les élus appellent la population, le Collectif et l'Intersyndicale à envisager la levée des barrages et la suspension du mouvement.

Les élus saluent la détermination de la population qui a permis d'amener le Gouvernement à prendre en compte la réalité des difficultés de notre jeune Département.

Les élus encouragent M. le Président de la République et le Gouvernement à œuvrer pour la sécurité et le développement de Mayotte.

Le Comité de coordination des élus de Mayotte renouvelle son attachement au dialogue entre l'Etat, les élus et la société civile et demande à M. le Premier ministre d'associer les représentants du collectif et de l'Intersyndicale à la rencontre qu'il programme pour la mi-avril.

Le Comité de coordination des élus de Mayotte informe la population qu'il sera procédé à la réouverture des services publics des collectivités à partir du lundi 26 mars 2018 et invitent les parents à envisager le retour des enfants dans les écoles.

Fait à Mamoudzou, le 23 mars 2018

Mohamed Bacar, le Maire de Tsingoni,  
Coordinateur du Comité des élus de Mayotte

